

Première inscription à l'université - Année 2018-2019

Les pièces nécessaires à votre dossier d'inscription

- Le dossier d'inscription complété (à télécharger : www.univ-nantes.fr/dossier-inscription).
- **POUR LES PERSONNES RELEVANT DE LA PROCEDURE PARCOURSUP :**
Votre **convocation** (éditée au moment de la prise de rendez-vous) et l'**avis d'affectation "Parcoursup"** pour la formation correspondant à votre vœu.
- L'original **ou** la photocopie de la carte nationale d'identité, du livret de famille ou du passeport.
- L'original **et** la photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou du DAEU pour les candidats de 2018 et le diplôme en cas d'obtention antérieure.
- L'attestation d'acquittement de la CVEC (à télécharger : <http://cvec.plateforme-crous.fr/>).
- **STAPS UNIQUEMENT** : Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives délivré par un médecin. En cas de délai trop court pour un rendez-vous médical, une attestation médicale sera à compléter le jour de l'inscription.
- La photocopie du Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (ou JAPD) ou de l'attestation de recensement si elle n'a pas été faite.
- Une photo d'identité format préfecture (35X45) et l'autorisation d'utilisation de la photographie d'étudiant.
- Pour les candidats ressortissants de l'espace économique européen, de Suisse ou d'Andorre, et titulaires d'un diplôme d'accès à l'enseignement supérieur, une copie du relevé de notes ou du diplôme du bac traduit en français et l'attestation de connaissance du Français de niveau B2.
- Si vous êtes **boursier**, la photocopie **recto/verso** de la notification d'attribution conditionnelle de bourse envoyée par le CROUS.
- En cas de reprise d'études (plus de deux ans d'interruption d'études ou demandeur d'emploi), la **fiche de détermination** du régime d'inscription et/ou le contrat de formation (en fonction de votre situation) délivrés par la Formation Continue.
- A titre facultatif, 6 timbres postaux au tarif en vigueur, qui serviront à l'envoi à votre domicile de tous les courriers utiles à votre scolarité (cartes d'étudiant ; fiches pédagogiques ...).
- Une **carte bancaire** ou un chèque à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Nantes (à compléter sur place) pour le paiement des droits d'inscription.

Pour toute question relative aux inscriptions :
www.univ-nantes.fr/inscriptions